



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le douze avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-neuf mars deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

M. René PRAT, excusé a donné pouvoir à M. Denis BARGUIL
Mme Martine PRIMA, excusée a donné pouvoir à Mme. Anne-Laure RIGNAULT
Mme. Florence LE MEUR, excusée au donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ
M. Arnaud TAERON, excusé a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE
M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à Mme. Marie DUIGOU
M. Gaëtan PRIMA, excusé a donné pouvoir à M. Sylvain DUBREUIL
Mme. Sabrina LOUIS, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET
M. Frédéric GUELTE, excusé a donné pouvoir à M. Roger CARNOT
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme. Odile LE CANN

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

DEL 12.04.2024-013 : Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2024

L'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 a été communiqué à la commune par les services fiscaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer les taux d'imposition comme suit,

Désignation	Taux votés en 2023	Taux votés en 2024	Bases d'imposition prévisionnelle	Produits attendus
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	32.97 %	34.29 %	6 282 000 €	2 154 097 €
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	44.17 %	45.94 %	437 600 €	201 033 €
Taxe d'Habitation (TH)	15.00 %	15.60 %	691 100 €	107 811 €
TOTAL :				2 462 941 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Fixe** le taux de TFB pour 2024 à 34,29 %
- **Fixe** le taux de TFNB pour 2024 à 45,94 %
- **Fixe** le taux de TH pour 2024 à 15,60 %.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX